

**DEPARTEMENT
DE L'EURE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

MAIRIE D'EZY-SUR-EURE

**COMMUNE
D'EZY-SUR-EURE**

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2025

Date de convocation :
20 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-huit février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy-sur-Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communale Henri Lecomte, sous la présidence de
Claude ROUGERON, Maire-adjoint jusqu'à l'arrivée de Pierre LEPORTIER, Maire à 20H30.**

Nombre de Conseillers
présents :
15 à 20 heures
16 à 20 heures 30

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER à 20H30, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET,
M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, S. GUIARD, C. KERFOURN, C. LINY, S. MARIE, P. PARRA,
F. RIGOT, C. LEVÉZIEZ
formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers
votants :
20 à 20 heures
21 à 20 heures 30

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BÉNARD donne pouvoir à R. CHEVRETEAU
T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
C. MANGEOT donne pouvoir à C. NOË
M. PAGÈS donne pouvoir à S. MARIE
V. RÉVEILLARD donne pouvoir à J. BRET

ABSENTS EXCUSÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, C. DRÈGE, D. DUPONT, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame GROUX Élodie est élue secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15 à 20 heures et 16 à compter de 20 heures 30

Nombre de conseillers absents et représentés : 5

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Monsieur Claude ROUGERON, 1^{er} adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, de la Santé, de la Solidarité et de l'Habitat ouvre la séance à 20h10.

Madame Élodie GROUX est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Monsieur Claude ROUGERON soumet au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024. Madame Élodie GROUX, 4^{ème} adjoint au Maire en charge du Tourisme, de la Communication et de la Culture demande à corriger le « s » de camping-car, pour les tarifs 2025 du camping municipal. Elle souhaite également, lors d'une prochaine séance revoir ces tarifs, notamment les forfaits.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions prises en vertu de la délégation de fonction du Maire

☞ Travaux d'abaissement de bordures de trottoirs : 10 bis rue André Tremblay

Monsieur Claude ROUGERON informe les conseillers municipaux de la demande de Madame COSSON et Monsieur RADE. Après les travaux de construction de leur habitation, ils ont demandé la mise en place d'une entrée charretière pour sortir et rentrer chez eux sans endommager leurs véhicules. Ne pouvant pas attendre le vote du budget, une décision du Maire a donc été transmise au contrôle de légalité afin que les travaux puissent être réalisés. Le montant de cette dépense est de 4 332€ HT soit 5 198,40€ TTC. Les travaux sont accomplis par la société Eurovia.

Monsieur Denis HERMET, 3^{ème} adjoint au Maire en charge des Affaires environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité prend la parole et rappelle qu'auparavant, la construction d'un « bateau » était à la charge des acquéreurs et non à la commune.

Monsieur Claude ROUGERON précise que lors de la construction d'une habitation, l'aménagement d'un « bateau » n'est pas à la charge des acquéreurs mais à celle de la commune car l'accès à la propriété est inclus dans la taxe d'aménagement. Cette procédure est régie par la loi.

Monsieur Denis HERMET demande que cette loi lui soit transmise.

☞ Attribution du marché de travaux « aménagement d'une aire de camping-car »

Suite au rapport d'analyses des offres et la proposition de la commission d'appel d'offres, une décision du Maire a été communiquée au contrôle de légalité pour l'attribution du marché des travaux « aménagement d'une aire de camping-car ». Le marché est notifié à la société Eurovia, agence de Saint André pour un montant de 218 497,46€ HT soit 262 196,95€ TTC.

Monsieur Claude ROUGERON donne la parole à Madame Dominique DUVAL, 2^{ème} adjointe chargée des finances, de la rivière Eure et de l'Urbanisme informatif pour la présentation du DOB 2025 (voir document annexe) :

- Bilan comptable et financier de l'année 2024
- État de la dette communale / ratios financiers
- Prospective financière
- État du personnel

Madame Dominique DUVAL énumère les montants inscrits aux différents chapitres globalisés en dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement, pour l'ensemble des budgets de la Commune (budget principal, budgets annexes de la ZAC de coutumel bâtiment locatif, de l'écoquartier, de la maison de santé pluridisciplinaire et du centre de santé).

Les restes à réaliser (RAR) sont décrits, ce sont les dépenses d'investissement engagées, réalisées ou non mais non facturées sur le budget 2024. Les RAR ne concernent que le budget principal et le budget annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

- **Budget principal de la Commune**
 - Dépenses : 1 714 689,15€ TTC
 - Recettes : 249 813€ TTC (subvention travaux rénovation énergétique Mairie notifiée)
- **Budget annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire**
 - Dépenses : 3 442 655€ TTC
 - Recettes : 625 000€ TTC (subvention Etat DSIL notifiée)

Les recettes fiscales du budget principal

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis plus de dix ans. En revanche, les bases de l'impôt augmentent chaque année. Elles sont fixées par la loi de finances votée en fin d'année précédente. De ce fait les recettes fiscales augmentent. La proportion de celles-ci dans les recettes totales de fonctionnement atteint 49,43% en 2024.

Les ratios du budget principal

Dans l'ensemble, les trois ratios financiers, indicateurs de la santé financière de la Commune, sont satisfaisants. Les trois ratios sont :

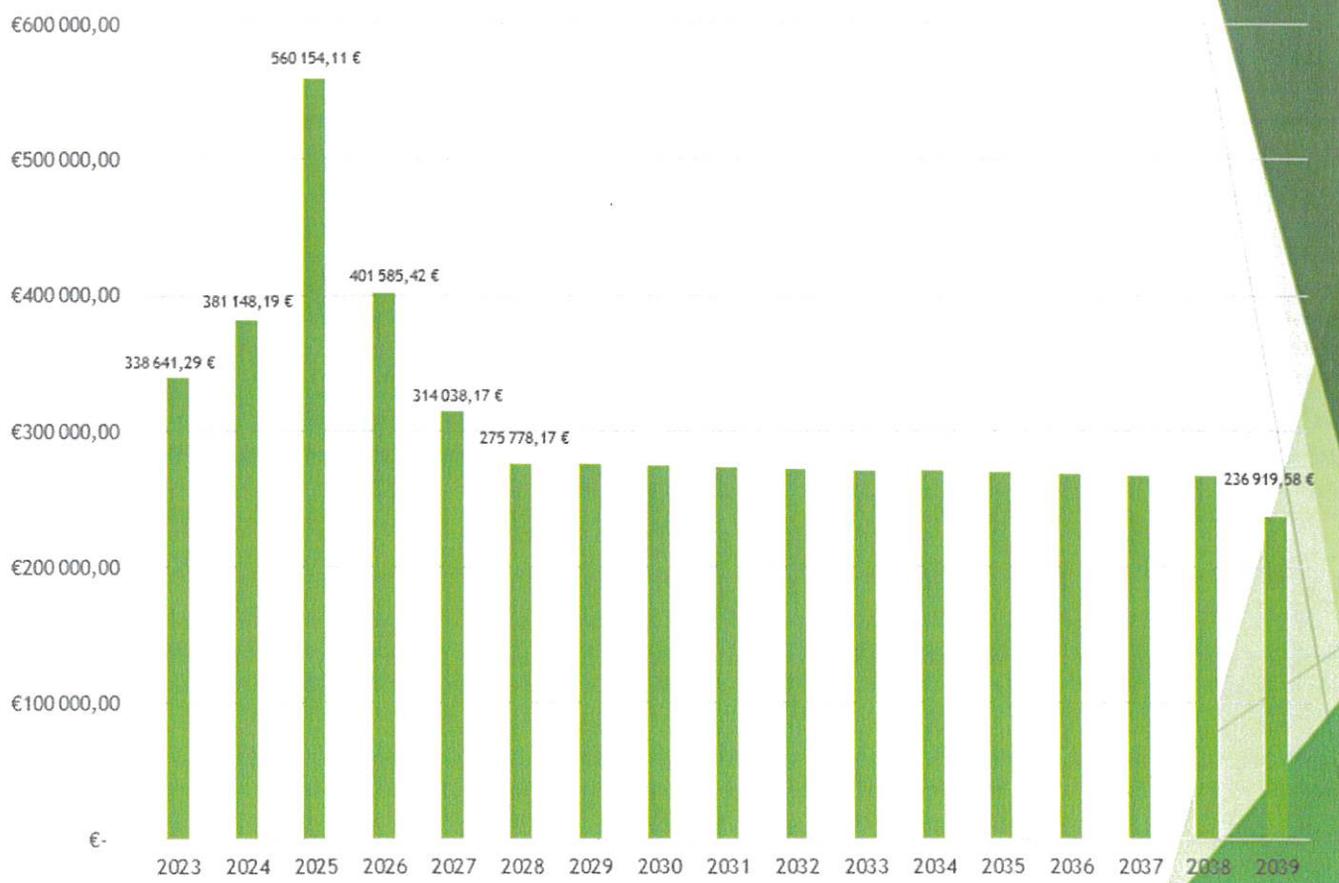
- **La rigidité des charges structurelles** pour 2024 (rapport entre les charges du personnel + endettement de l'année divisé par les recettes réelles de fonctionnement) : 47,96%
Pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants le seuil d'alerte se déclenche si le ratio est supérieur à 55%
- **Le coefficient d'autofinancement** (le rapport des produits réels sur les charges réelles) : 1,18 années
- **La capacité de désendettement** (le rapport entre l'endettement global de la commune et les excédents de fonctionnement de l'année) : 7,21 années (calcul provisoire de la Direction Générale des Finances Publiques)
La capacité de désendettement s'est dégradée par rapport à 2024 du fait de l'emprunt pour les investissements, mais le ratio demeure toujours inférieur à 8 années, signifiant dans l'ensemble une santé financière saine.

État de la dette communale (tous budgets confondus)

Les emprunts en cours sont rappelés et un récapitulatif de la dette ainsi qu'une prospective jusqu'à 2029 sont présentés.

Désignation	<u>Année prêt</u>	Capital emprunté	Capital restant dû
Voirie et Immobilier	2006	465 426.75 €	33 649.18 €
Investissements 2010/2011	2010	1 500 000.00 €	119 142.54 €
Lotissement éco quartier n° 1	2016	778 757.69 €	106 276.46 €
Voirie et Immobilier	2016	352 093.55 €	168 292.55 €
Voirie Lavertu/Roussel/Acacias/PM France	2019	1 000 000.00 €	777 710.56 €
Lotissement éco-quartier n° 2	2023	428 000.00 €	399 466.68 €
Investissements 2024	2024	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €
			3 604 537.97 €

Evolution de l'annuité de la dette



Le nouvel emprunt souscrit en 2024 pour financer les investissements dont la Maison de Santé Pluridisciplinaire entraîne une hausse des remboursements en 2025. Les annuités sont réduites à partir de 2026 et stabilisées à compter de 2028.

La prospective financière

Les projets de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de l'Écoquartier représentent respectivement 2 emprunts prévisionnels de 1 700 000€ et 402 000€, auxquels s'ajoute le rachat de l'ex usine LA FACOM à l'Établissement Public Foncier Normandie pour un montant de 442 422,26€. L'État fait pression sur les collectivités afin que les bâtiments communaux les plus énergivores soient réhabilités. Les travaux d'isolation, des menuiseries et du chauffage de la mairie sont prévus pour cette année. Un plan de maintenance et d'entretien des autres bâtiments est établi et intégré au budget 2025 pour agir sur la dégradation des structures.

État du personnel communal

Madame Dominique DUVAL présente la mise à jour du tableau du personnel.

Monsieur Florian RIGOT, conseiller municipal, demande des précisions car le tableau est différent de celui présenté lors de la commission « finances ». Il souhaite également une explication sur le poste « pourvu » pour le grade « attaché principal ».

Madame Magalie BARBIER, Directrice Générale des Services, explique que lorsqu'un poste d'emploi fonctionnel est ouvert et budgété, le grade d'origine est également ouvert car l'agent en est titulaire, mais non budgété.

Au 28/02/2025, le nombre d'agents communaux pour l'ensemble des filières de la commune est 38.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

B – Approbation des restes à réaliser

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL pour l'approbation des restes à réaliser reportés sur les budgets 2025.

- **Budget principal de la Commune**
 - Dépenses : 1 714 689,15€ TTC
 - Recettes : 249 813€ TTC (subvention travaux rénovation énergétique Mairie notifiée)

- **Budget annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire**
 - Dépenses : 3 442 655€ TTC
 - Recettes : 625 000€ TTC (subvention Etat DSIL notifiée)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C – Attribution des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis HERMET pour présenter les bilans des associations qui ont sollicité une subvention ainsi que les propositions de la commission « associations » qui s'est réunie le 18 février 2025.

Le tableau se trouve page suivante.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire en 2024		Propositions	Conseillères et Conseillers Municipaux ne prenant pas part au vote	Votes du CM 28/02/2025
	Subvention	Except.- indirect			
A Petits Pas	3 000 €	2 000 €	3 000 €		3 000 €
Amicale des Donneurs de Sang de la Vallée d'Eure	500 €		500 €		500 €
Amicale du personnel de la Mairie d'Ézy-sur-Eure	300 €		300 € + subv except 737 €		300 € + sub except 737 €
Atelier d'Écriture	n'a pas demandé de subvention		500 €	Claude ROUGERON	500 €
Autour du Fil	200 €		300 €		300 €
Bon'Eure de vivre	n'a pas demandé de subvention				
Boule Joyeuse Ezy Anet	500 €		500 €		500 €
Club Athlétisme Ézy-sur-Eure	1 600 €		1 700 €		1 700 €
Club de l'Amitié	1 200 €		1 200 €		1 200 €
Club de gymnastique "LA DÉTENTE"	600 €		600 €		600 €
Comité de Jumelage BRENSBACH-EZY	1 000 €		1 000 €	Dominique DUVAL, Sylvie GUIARD, Pierre LEPORTIER, Sébastien MARIE	1 000 €
Croth Country	150 €		150 €		150 €
Ezy Clic	400 €		500 €	Dominique DUVAL	500 €
Ezy Kid'z	500 €	622 €	500 €	Aurélié BAUDRY	500 €
Ezy Tennis Club	1 000 €		1 200 €		1 200 €
Football Club Ezy	3 500 €		3 500 €	Sébastien MARIE	3 500 €
Judo Alliance Ezy	1 000 €		1 000 €		1 000 €
Lez'Arts	n'a pas demandé de subvention		500 €		500 €
La Goujonnette	400 €		400 €		400 €
Les P'tits bouchons de la vigne	n'a pas demandé de subvention				
CEGTT	500 €		500 € + subv except 200 €		500 € + sub except 200 €
Yoga et Détente	gratuité de la salle à l'ECS		subv except 500 €		sub except 500 €
TOTAL					19 287,00 €

Monsieur Denis HERMET apporte quelques explications concernant certaines associations.

A Petits Pas : l'association demande 3 000€ représentant une partie des frais de location de l'atelier à spectacle mais également une partie des frais de déplacement pour les compétitions. La commission a validé le montant de 3 000€.

Amicale de donneurs de sang de la Vallée de l'Eure : l'association demande 500€, montant identique aux années précédentes, pour le fonctionnement et surtout promouvoir le don de sang. Les membres du bureau et les bénévoles s'épuisent et ont des difficultés à recruter des nouveaux donneurs. La commission valide le montant demandé de 500€.

Amicale du personnel de la mairie d'Ezy : l'association demande une subvention de 300€ pour le Noël des enfants des agents communaux mais également une subvention exceptionnelle de 737€ afin que les ruches de la Commune puissent être de nouveau opérationnelles. Monsieur le Maire précise, les ruches ont été attaquées par les frelons et depuis elles ont été abandonnées. Le fonctionnement et l'entretien de ces ruches doivent reprendre. La commission propose 300€ et 737€ de subvention exceptionnelle.

Atelier d'Écriture : l'association a édité un livre et souhaite une participation pour les frais d'imprimerie. La commission a proposé le montant demandé de 500€.

Autour du fil : l'association demande une participation de 400€ pour les achats de matériels au vu des réalisations créées et vendues lors du week-end « Ezy Rose » et pour l'acquisition d'une banderole. La commission a proposé 300€.

Club athlétisme d'Ezy : l'association demande 1 700€ pour créer une nouvelle activité ainsi que développer celles actuelles et préparer une épreuve départementale en 2027. La commission a validé le montant demandé de 1 700€.

Ezy tennis club : l'association demande la somme de 3 000€ pour l'acquisition d'un nouveau panneau d'affichage extérieur, des balles et couvrir l'augmentation des frais d'électricité. La commission a statué pour le montant de 1 200€ (1 000€ versé en 2024).

Les petits bouchons de la vigne : l'association ne demande pas de participation financière. En revanche, elle souhaite que deux entretiens annuels soient réalisés par les agents communaux des espaces verts.

Tennis de table Croh/Ezy/Garennnes : l'association demande 3 000€ pour le renouvellement des tables vieillissantes et abimées mais aussi pour l'achat d'un deuxième robot. La commission a proposé 500€ de subvention et 200€ de subvention exceptionnelle.

Yoga et détente : l'association demande une subvention exceptionnelle pour la pérennisation du club ayant 40 ans et pour sa fragilité financière due à la baisse des adhérents depuis le covid. La commission a proposé une subvention exceptionnelle du montant demandé de 500€ pour les 40 ans de l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

D – Extension du dispositif de vidéoprotection : demande de subvention

Monsieur le Maire présente le dossier d'extension du dispositif de vidéoprotection. En effet, le dispositif actuel peut être amélioré afin d'assurer une meilleure protection des administrés et des biens publics. La demande d'autorisation a été présentée au service de la Préfecture et la demande de subvention pour l'ensemble des nouvelles caméras d'un montant global de 124 842,19€ HT soit 149 900€ TTC sera déposée dans le cadre de l'aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce programme est échelonné sur plusieurs années. Pour 2025, trois caméras dotées d'un système de lecture de plaque d'immatriculation seront installées sur différents axes routiers de la Commune, à savoir au rond-point du collège, vers la salle d'activités communale et place de la croix pageot.

Madame Caroline KERFOURN, conseillère municipale, demande le fonctionnement de ce système.

Monsieur le Maire explique qu'avec ces caméras l'immatriculation des véhicules est clairement visible au visionnage des vidéos. Pour certaines enquêtes en lien avec la gendarmerie, les recherches sont optimisées en particulier de nuit où la reconnaissance faciale est plus difficile. La loi change et permet une évolution des pouvoirs de la police municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

E – Maison de santé pluridisciplinaire : actualisation du financement

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de territoire 2023-2027 a été signé le 04 octobre 2024 par les présidents de la Région Normandie, du Département de l'Eure et l'Agglomération du Pays de Dreux. La délibération n°57 / 2024 du 12 décembre 2024 a également été votée pour l'attribution du marché de travaux des 16 lots relatifs à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ainsi, la délibération n°57 / 2021 votée en séance du 01 octobre 2021 approuvant le plan de financement prévisionnel doit être actualisée.

Le plan se trouve page suivante.

« Maison de Santé Pluridisciplinaire »	
Europe (FEDER)	1 000 000€
État (DSIL)	690 000€
Région Normandie	250 000€
Région Centre Val de Loire	200 000€
Département de l'Eure	200 000€
Commune reste à charge	1 061 687 €

Total du coût de l'opération	3 401 687 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

F – Don pour Mayotte

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un Fonds de concours spécifique est géré par l'État sous la référence 1-200498 « contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par les calamités naturelles ». En effet, le cyclone Chido a dévasté Mayotte le 14 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, leur souhait de verser une participation financière et d'en fixer le montant. Monsieur le Maire précise que beaucoup de collectivités ont contribué sur une base de 1€ par habitant.

Après un premier vote à main levée, pour la participation au Fonds de concours, 18 conseillers municipaux ont voté « pour » et 3 se sont abstenus. Le second vote à main levée, concernant le montant de l'aide financière fixée à 1€ par habitant, 17 conseillers municipaux ont voté « pour » et 4 se sont abstenus.

La délibération est adoptée à 17 voix pour et 4 abstentions pour le versement de l'aide financière d'un montant de 3 653€.

➤ 2 – Intercommunalité

A – Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE27) : convention de travaux d'éclairage public et télécom rue Aristide Briand

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une délibération n°42/2024 en séance du 27 septembre 2024 relative à la convention de travaux d'un montant global de la part d'investissement estimé à 450 000€ TTC et celui de la part de fonctionnement estimé à 100 000€ TTC. La part communale a été votée ainsi :

- ✓ en section d'investissement : **130 950.00 € au lieu de 49 167 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **41 666.66 € au lieu de 29 167 €**

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
VBP	365 000.00		
VBP	338 100.00	20% HT	56 350.00
VBP	26 900.00	80% HT	17 933.33
EBP	85 000.00	80% HT	56 666.67
Total	450 000.00		130 950.00

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TBP	100 000.00	30% HT + TVA	41 666.66

Suite à des aléas techniques, des travaux supplémentaires ont été de nouveau chiffrés. Aussi le montant global définitif des travaux d'investissement s'élève alors à 463 300 € TTC et 103 600 € TTC en fonctionnement. La part communale pour l'investissement et le fonctionnement deviennent :

- ✓ en section d'investissement : **139 816.66 € au lieu de 130 950.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **43 167.00 € au lieu de 41 666.66 €**

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
VBP	338 100.00	20% HT	56 350.00
	47 900.00	80% HT	31 933.33
EBP	77 300.00	80% HT	51 533.33
Total	463 300.00		139 816.66

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
TBP	103 600.00	30% HT + TVA	43 167.00

(VBP : Basse Tension pour les Villes B en investissement, EBP : Eclairage public pour les Villes B en investissement et TBP : Télécom pour les Villes B en fonctionnement)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B – Agglomération du Pays de Dreux : avenant n°1 à la convention de service commun pour le projet d'aménagement des jardins d'Ezy

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré le 19 juin 2015 au service commun « projets et aménagement opérationnel » de l'Agglomération du Pays de Dreux en votant la délibération n°41 / 2015 approuvant la convention de service commun. La Commune souhaite de nouveau bénéficier de ce service pour différents projets dont celui pour lequel un avenant est à valider. Cet avenant concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, comportant trois phases, pour l'aménagement d'un espace de jardins vers le boulevard Gambetta.

Phasage	Coût	Durée d'intervention	Période de réalisation
1. Phase « Pré-opérationnel »	2 100 €	10 jours	Mars à mai 2025
2. Phase « Suivi conception »	4 200 €	20 jours	Juin à décembre 2025
3. Phase optionnelle « suivi réalisation »	4 200 €	20 jours	Février 2026 à décembre 2027

Les deux premières phases sont validées par l'assemblée. Quant à la troisième phase, elle sera autorisée, le cas échéant si Monsieur le Maire le juge opportun.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C – Contrat de Mixité Sociale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude ROUGERON pour la présentation du dossier. Pour mémoire, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) impose aux communes de plus 3 500 habitants de disposer d'un parc de logements sociaux représentant au minimum 25% des résidences principales. Vu également la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS apporte les ajustements nécessaires pour pérenniser un dispositif plus soutenable, offrir un cadre souple et adapté aux réalités des territoires pour les communes ne mobilisant pas les efforts nécessaires. Le taux actuel représente environ 360 logements alors que la commune n'en propose actuellement

que 147 soit un manquement de 213. A défaut de respecter ce seuil, la commune s'expose à des sanctions financières sous forme d'amendes annuelles ou du transfert à l'État (Préfet) de certaines compétences concernant les droits des sols et notamment les permis de construire et la perte du droit de préemption.

Au 01 janvier 2025, la commune affiche un taux de 9,60% soit 147 logements. Depuis plusieurs années, sur demande de l'Agglomération du Pays de Dreux la commune est exemptée par tranche de deux années pour la non-application du taux de 20% de logements sociaux. En effet la commune n'est pas suffisamment desservie par les transports en commun, une des clauses d'exonération.

Une analyse de la projection des réels besoins sur la commune partagée par la Préfecture révèle en fait une nécessité de 70 à 80 logements sociaux. De ce fait, la commune peut conclure un Contrat de Mixité Sociale sur une période définie 2026-2028. Ce contrat est un outil partenarial visant à renforcer la dynamique de construction de logements sociaux en adaptant le besoin réel de la collectivité au taux légal. Les projets de construction de l'Écoquartier et de la partie sud de la ZAC de Coutumel répondront aux besoins réels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **3 – Ressources Humaines**

A – Mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux

Monsieur le Maire informe que le tableau des emplois municipaux doit être mis à jour en fonction des agents communaux. Pour le poste « chargé d'action sociale » et celui « chargé d'animation », à temps non complet, tous deux sont pourvus par une seule et même personne.

Au 28/02/2025, le nombre d'agents communaux pour l'ensemble des filières de la commune est 38. Toutefois, il est inscrit 39 dans le tableau. En effet, lorsqu'un poste d'emploi fonctionnel est ouvert et budgété, le grade d'origine est également ouvert car l'agent en est titulaire, mais non budgété.

Le tableau se trouve page suivante.

Grades ou emplois	Catégorie	Postes budgétaires au 12/04/2024	Postes budgétaires au 01/10/2024	Postes budgétaires au 28/02/2025	Postes pourvus au 28/02/2025
Filière administrative					
Emploi fonctionnel de DGS 2000 à 10 000 habitants	A	1	1	1	1
Attaché principal	A	0	1	1	1
Attaché	A	1	0	0	0
Rédacteur	B	2	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	3	3	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	1	1	1
Adjoint administratif	C	1	1	1	1
Adjoint administratif TNC	C	1	1	0	0
TOTAL		9	10	9	9
Filière technique					
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0	0
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	C	0	1	1	1
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	7	7	6
Adjoint technique	C	15	12	12	12
Adjoint technique TNC	C	1	1	1	1
TOTAL		24	24	24	23
Filière culturelle					
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	1	1	1	1
Assistant de conservation	B	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	0
TOTAL		2	2	1	1
Filière médico-sociale secteur social					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	5	3	3	3
TOTAL		5	3	3	3
Filière médico-sociale / secteur médico-social					
Médecin territorial	A	0	0	0	0
Agent social TNC	C	1	1	1	0.62
TOTAL		0	0	1	0.62
Filière Police municipale					
Chef de service de Police Municipale	B	1	1	1	1
Brigadier chef principal	C	1	1	1	1
Gardien brigadier	C	0	0	0	0
TOTAL		2	2	2	2
Filière animation					
Adjoint animation TNC	C	0	0	1	0.38
TOTAL				1	0.38
TOTAL					
TOTAL GENERAL		42	41	41	39

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de renouveler, en 2025, la convention des missions temporaires gérées par le CDG27 arrivant à échéance le 30 juin 2025. En effet, la durée de la nouvelle convention est de 5 années et ce à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, le CDG27 a créé le service missions temporaires pour proposer aux collectivités et aux établissements publics, la mise à disposition de personnel de renfort ou de remplacement. Pour assurer la continuité du service public, la Commune souhaite renouveler l'adhésion au service missions temporaires mis en place par le CDG27. L'adhésion est gratuite. Les prestations ne sont facturées qu'à partir de la mise à disposition d'un agent par le CDG27.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **4 – Point d'information**

A – Agglomération du Pays de Dreux : rapport d'activités 2023

Pour des raisons techniques, la présentation « vidéo » du rapport d'activités 2023 de l'Agglomération du Pays de Dreux n'a pas pu être projetée.

➤ **5 – Questions diverses**

Aucune question n'est présentée à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.

À Ézy-sur-Eure, le 28 février 2025

Le Maire

Pierre LEPORTIER

